

ARRETE DAJI/2018/SIGNATURE/N°185
portant délégation de signature du Président de
l'Université d'Aix-Marseille

à

Monsieur Nicolas THOUVENY
Directeur de l'OSU Institut Pythéas

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'élection de Monsieur Nicolas THOUVENY, à la fonction de Directeur de l'OSU Institut Pythéas à compter du 16 février 2018,

ARRETE

Article 1

Monsieur Nicolas THOUVENY (PR), Directeur de l'OSU Institut Pythéas, reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9520AEPY ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur ledit centre financier.

Il atteste du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de la composante, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 4

Le Directeur Général des Services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le... 13/03/18

Le délégataire

Nicolas THOUVENY

Fait à Marseille, le 16 février 2018

Le délégant

Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

